Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_95-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 27/04/2026
Délibération n°32

L'an deux mille vingt-six, lundi vingt-sept avril à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi vingt du mois d'avril deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	56
Votants	60
Vote	
Pour	60
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Yvonnick PERRIN, Maire de Sixt-sur-Aff, donne Pouvoir à Nathalie BERTY, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, donne Pouvoir à Anthony DEBOUARD, Gilles BERTRAND, délégué de Plessé, donne Pouvoir à Sylvie LECLERC, Rose-Line PREVERT, Maire de Lieuron, donne Pouvoir à Marie-Laure PONDARD, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, , Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant, Marie-Claire BONHOMME, déléguée de Rieux

Secrétaire de séance : Fabienne GLET

TRANSITION ECOLOGIQUE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'ENERGIE (SDE 35)

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein du Syndicat Départemental d'Energie d'Ille et Vilaine

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Depuis 2015, la commission consultative paritaire de l'énergie, instituée par le Syndicat Départemental d'Energie (SDE) 35, a permis de coordonner les actions de ses membres, SDE35 et EPCI, relatives aux politiques et investissements envisagés dans le domaine de l'énergie, et à faciliter les échanges. La participation des EPCI à cette commission a été rendue obligatoire par la loi Transition Energétique Pour la Croissance Verte (TEPCV).

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la TEPCV, qui a introduit la création de commissions consultatives entre tout syndicat exerçant la compétence d'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie (AODE) et les communautés totalement ou partiellement incluses dans le périmètre du syndicat ;

CONSIDERANT la nécessité pour REDON Agglomération de nommer un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les membres de l'agglomération pour siéger à la commission consultative paritaire de l'énergie ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260427-CC_2026_95-DE

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **de nommer au sein de la commission consultative paritaire de l'énergie du SDE35**

Titulaire	Suppléant
Marc CHRISTIE	Franck PICHOT

- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES A 60 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 27/04/2026

La Secrétaire de séance

Fabienne GLET

Le Président,

Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34